

Direction générale adjointe Mer, Canaux, Mobilités
Direction des canaux de Bretagne
Service valorisation touristique et développement durable
Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE
Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial
Tél. : 02 99 84 47 70
Courriel : canauxdebretagne@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances
N° : AC 2025-10-21

Rennes, le 21/10/2025

Objet : Fermeture du chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 2 juillet 2021 portant délégation de signature à la Cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;
VU la demande présentée par l'entreprise Kerné élagage ;
Considérant que des travaux d'élagage de sécurité - Alignement de Cyprès doivent être réalisés du 23 au 30/10/2025 ;
Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin piéton zone Ty Mor en rive droite est interdit à tous les usagers.

Du 23 au 30/10/2025

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise, Kerné élagage ainsi qu'une déviation (cf.plan).

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise à la commune de Hennebont.

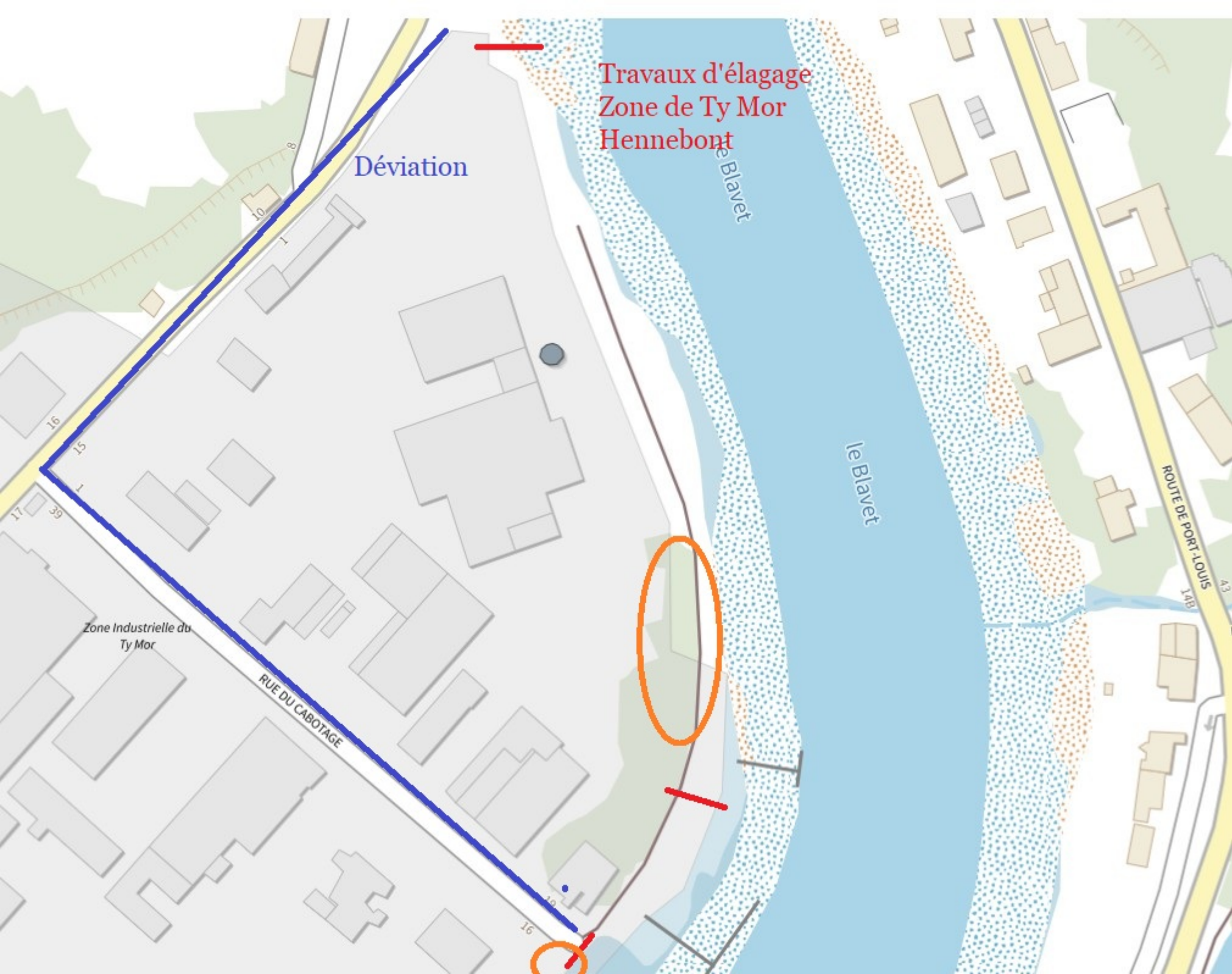
Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable



Véronique VÉRON



Travaux d'élagage
Zone de Ty Mor
Hennebont

Déviation

le Blavet

le Blavet

ROUTE DE PORT-LOUIS

Zone Industrielle du
Ty Mor

RUE DU CABOTAGE